



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BARVAL 2023

Installé le 4 octobre 2021 dans sa nouvelle composition, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon- Val de l'Eyre a exercé en 2023 son activité pour l'ensemble du Pays BARVAL, dans le respect des équilibres territoriaux et des attendus de la loi, à l'échelle des 3 EPCI (la COBAS, la COBAN et la CDC du Val de l'Eyre).

Au 31 décembre 2023,

Le Conseil de Développement du Pays BARVAL comprend 98 sièges, répartis en 3 collèges :

- ✓ Structures locales (associations, fédérations, experts...): 24 représentants pour la COBAN, 24 représentants pour la COBAS, et 10 représentants pour le Val de l'Eyre.
- ✓ Structures extérieures : 14 représentants pour l'ensemble du territoire.
- ✓ Collège Habitants : 10 habitants pour la COBAN, 10 habitants pour la COBAS, et 6 pour le Val de l'Eyre.

Pour rappel, le conseil de développement

- ✓ Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- ✓ Émet un avis sur les documents de prospective et de planification (PLUI, SCOT, PLH, PDU...);
- ✓ Contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce territoire.

Espace pertinent d'échange et de dialogue, le Conseil de Développement délibère en réunion plénière. Ses travaux sont préparés en comité d'animation et par les commissions spécialisées qui exercent une mission permanente de veille sur les sujets de leur compétence.



REUNIONS PLENIERES

Dix réunions ont eu lieu en 2023 :

Le 23 janvier 2023 à La Teste de Buch

- Pour la restitution de l'étude sur la silver économie menée par l'Agence de Développement économique BA2E

Le 20 février 2023 à Lanton

- Pour la présentation de la préparation du contrat local de santé
- Et l'évaluation du fonctionnement du CODEV en 2022 (cf. annexe)

Le 17 avril 2023 à Biganos

- Pour la présentation de la défense de la forêt et de la lutte contre l'incendie par le Directeur Régional de la DFCI, Monsieur Pierre Macé et par Monsieur Christophe Orazio, expert forestier membre du CODEV.

Le 5 juin 2023 à Lanton

- Pour la présentation de l'avancement de l'élaboration du SCOT par la Présidente et le Directeur du SYBARVAL entre la phase du PAS et celle du DOO.

Le 26 juin 2023 à La Teste de Buch

- Pour l'examen de la synthèse sur le logement social présentée par la commission habitat et vie sociale
- Un premier échange sur le DOO du SCOT
- Une information sur l'Assemblée Générale de la Coordination Nationale des CODEV du 22 juin 2023.

Le 20 juillet 2023 à Mios

- Pour émettre l'avis sur le SCOT
- Pour émettre l'avis sur l'actualisation du Plan de Mobilité de la COBAS

Le 11 septembre 2023 à La Teste de Buch

- Pour une réflexion sur le projet de démarche prospective,
- Un échange sur une modification du PLU de La Teste
- La préparation de la plénière suivante

Le 9 novembre 2023 à Gujan-Mestras

- Pour un bilan de deux ans de fonctionnement avec les Présidents des 3 EPCI, COBAN, COBAS et CDC du VAL DE L'EYRE
- La réflexion sur les projets des prochains mois

Le 12 décembre 2023 à Mios

- Pour une initiation à la démarche prospective par le Cabinet Futuroouest dans le cadre d'une formation-action pour les membres du CODEV



COMITE D'ANIMATION

Les co-présidents de commission constituent, avec le président du CODEV, le comité d'animation, qui compte 16 membres (*cf Annexe*). Ce comité a pour rôle de :

- ❖ Coordonner le travail des commissions,
- ❖ Agencer le calendrier des travaux du CODEV,
- ❖ Préparer les réunions plénières,
- ❖ Préparer la charte de partenariat avec les 3 EPCI,
- ❖ Préparer le rapport annuel d'activité du CODEV.

Le comité d'animation s'est réuni à 4 reprises sur l'année 2023 :

Le 2 février 2023 :

- Pour réfléchir à une rencontre avec le Sous-Préfet
- A une étude sur le logement social
- Préparer l'évaluation du fonctionnement du CODEV en 2022 à partir de 4 critères :
 - La pertinence de avis
 - La ponctualité des avis
 - La notoriété du CODEV
 - L'intérêt des membres pour les travaux

Le 20 mars 2023 :

- Pour analyser l'opportunité d'une démarche prospective du CODEV

Le 17 juillet 2023 :

- Préparation de l'avis sur le SCOT et sur l'actualisation du PDM de la COBAS

Le 4 décembre 2023 :

- Pour un échange en visio-conférence avec le consultant susceptible d'assurer la formation-action sur la démarche prospective

COMMISSIONS THEMATIQUES

Le 19 décembre 2022, en modifiant son Règlement Intérieur, le CODEV a décidé de fusionner les commissions Jeunesse et Sports et Culture et Loisirs.

La mission de veille est maintenant assurée par 5 commissions thématiques :

- Habitat et Vie Sociale : Etude sur le logement social
 - Le 16 février 2023 : pour organiser le cadre de l'étude
 - Le 8 mars 2023 : pour auditionner les responsables de Gironde Habitat, Action Logement et Aquitanis



- Le 14 mai 2024 : pour auditionner le Directeur d'Habitat Jeunes
- La synthèse de la réflexion a été présentée en plénière le 26 juin 2023.
- Environnement :
- Développement économique du territoire :
 - Le 6 juillet 2023 : travail sur le SCOT
 - Le 4 septembre 2023 : travail sur le projet de démarche prospective CODEV
- Vie des Entreprises :
 - Le 6 juillet 2023 : travail sur le SCOT
 - Le 4 septembre 2023 : travail sur le projet de démarche prospective CODEV
- Jeunesse Sports Culture Loisirs :
 - Le 31 mai 2023 : travail sur le DOO du SCOT

AVIS RENDUS

Lors de sa séance plénière du 20 juillet 2023, le Codev a rendu 2 avis

- Avis sur le SCOT du Pays BARVAL tel qu'arrêté le 25 mai 2023 à l'unanimité par le conseil syndical du SYBARVAL après intégration du DOO
- Avis sur l'actualisation du Plan de Mobilité de la COBAS

INVITATIONS / REUNIONS

Le 23 février 2023 au Teich, Bernard LERAT, président du CODEV, a assisté à la signature du Contrat Région-Pays BARVAL.

Le 27 avril 2023 à Lanton, Bernard LERAT, a participé à la réunion des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du SCOT

Le 25 mai 2023 à Lanton, Bernard LERAT, a participé à la réunion du conseil syndical du SYBARVAL qui a arrêté le SCOT à l'unanimité.

Le 22 juin, délibérations de l'Assemblée Générale des CODEV qui a approuvé les différents rapports et renouvelé ses instances dans un schéma de continuité.

Le 30 juin 2023, Monsieur GAZARD-MOREL, Monsieur GEULIN et Monsieur LERAT ont participé à la réunion régionale des Codev de Nouvelle-Aquitaine. Ils ont établi un compte-rendu écrit détaillé (cf. annexe) en vue d'une information à la fin de la plénière du 20 juillet

Le Conseil Economique Social et Environnemental de Nouvelle Aquitaine était représenté par sa Présidente et deux Vice-Présidents car le CESER souhaite travailler en relation étroite avec les CODEV.

Le 6 octobre 2023 à Audenge, Le Président a participé au comité de pilotage du suivi du contrat Région-Pays BARVAL

Le 16 novembre 2023 à Salles, le Président, Monsieur LERAT, a participé à une réunion de concertation sur la santé organisée par le Sous-Préfet et l'Agence Régionale de Santé.



COMMUNICATION

En 2023, le CODEV a communiqué en envoyant en début d'année son rapport d'activité 2022 aux responsables des 3 EPCI et aux maires du Pays BARVAL et durant tout l'exercice en animant son site internet.

À la suite de la plénière du 9 novembre organisée avec la participation des Présidents des 3 EPCI à Gujan-Mestras, après deux ans de fonctionnement, il a remis à la presse locale le communiqué joint en annexe.

5

ANNEXES

ANNEXE 1 : Règlement Intérieur

ANNEXE 2 : Composition du Comité d'Animation au 31/12/2023

ANNEXE 3 : Composition des 5 commissions au 31/12/2023

ANNEXE 4 : Matrice d'évaluation

ANNEXE 5 : Compte-rendu de la réunion régionale des CODEV

ANNEXE 6 : Revue de presse



ANNEXE 1 :



REGLEMENT INTERIEUR

I. UN CODEV MUTUALISE POUR 3 ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

ARTICLE 1 – CADRE LEGAL

L'existence de cette instance, qui s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative, est prévue depuis la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

Dernièrement, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a fixé le cadre du fonctionnement des conseils de développement.

- Le Codev est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, et possible pour tout autre EPCI (par délibération) ;
- Des EPCI contigus peuvent créer un Codev commun, compétent pour l'ensemble du périmètre.

ARTICLE 2 – EN PAYS BARVAL

Depuis 2004, les EPCI : Cobas, Coban, et Communauté de communes du Val de l'Eyre se sont dotés d'un conseil de développement commun dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Au mois de décembre 2020, ces 3 EPCI ont décidé de poursuivre sur un Codev mutualisé à l'échelle du Pays BARVAL comprenant au total 98 sièges.

ARTICLE 3 – COMPETENCE TERRITORIALE

Le Codev est compétent sur le territoire du Pays BARVAL, qui compte 161 498 habitants (source INSEE-2019), à savoir :

- Les communes de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre : Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne, Salles.
- Les communes de la COBAN : Audenge, Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège Cap Ferret, Marcheprime, Mios.
- Les communes de la COBAS : Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Teich.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DU CODEV

Le Codev est composé de 3 collèges :

- Les représentants des structures collectives de la COBAN, de la COBAS et de la Communauté de commune du Val de



l'Eyre : 58 membres dont :

24 représentants pour la Coban

24 représentants pour la Cobas

10 représentants pour le Val de l'Eyre

- Les représentants des structures externes : 14 membres
- Le collège des habitants : 23 membres dont :
 - 10 habitants pour la Coban
 - 10 habitants pour la Cobas
 - 6 habitants pour le Val de l'Eyre

Ainsi, le Codev compte 98 membres qui siègent à parité de statut. Ces représentants de la société civile ne peuvent pas disposer d'un mandat électif sur le territoire concerné.

La désignation des membres tend vers la parité femmes-hommes et tient compte des classes d'âge de la population. Si une classe d'âge est insuffisamment représentée, ce qui peut être le cas des jeunes par exemple, par son fonctionnement le Codev veille au recueil méthodique des avis et des attentes de cette partie de la population.

II. ROLE DU CODEV POUR LE PAYS BARVAL

ARTICLE 5 – UNE INSTANCE CONSULTATIVE

Le Codev est une instance consultative qui peut émettre des avis, rédiger des motions et produire des contributions.

ARTICLE 6 – SAISINE

Le Codev effectue ses travaux sur saisine des Présidents du Pays BARVAL et/ou des EPCI qui le composent ou par auto-saisine sur des thématiques intéressant le territoire.

ARTICLE 7 – DOMAINE DE COMPETENCE

Le Codev :

- Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- Émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU)... ;
- Contribue à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il peut produire des contributions.

Au sein de ses commissions il exerce une veille sur toutes les questions relatives au développement du territoire.

III. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET REGLES DE GOUVERNANCE

ARTICLE 8 – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Instance consultative du Pays BARVAL, dont les membres sont bénévoles, le Codev fonctionne en respectant le cadre légal fixé pour les Codev, les principes qui régissent les services publics de la République, notamment les règles de neutralité et de laïcité, et les équilibres territoriaux.

Dans ce cadre, chacun de ses membres a droit au plus grand respect quand il s'exprime.



Le président veille au bon ordre et à la sérénité des échanges.

Seuls les avis votés en séance plénière et les documents formellement adoptés peuvent faire l'objet d'une communication à l'extérieur au nom du Codev.

ARTICLE 9 - PRESIDENCE

Le président du Codev est désigné pour la durée de la mandature par les présidents des trois EPCI du Pays BARVAL.

Le président, assisté du comité d'animation, anime les travaux du Codev. Il convoque les réunions plénières et le comité d'animation. Il préside les débats et veille à l'établissement des comptes-rendus.

Le président assure les relations du Codev avec les présidents des trois EPCI du Pays BARVAL.

ARTICLE 10 – COMMISSIONS SPECIALISEES

Pour l'utilisation optimale des compétences des membres du Codev, en fonction de la disponibilité de chacun d'eux, le travail du Codev préparatoire de ses avis, motions et contributions est reparti entre 5 commissions :

- Développement économique du territoire

Compétente pour le développement de l'activité économique, la formation professionnelle, l'emploi, les transports.

- Vie des entreprises

Compétente pour la dynamique des entreprises de toutes tailles contribuant au développement dans les trois secteurs de l'économie : primaire, secondaire et tertiaire (filières traditionnelles et nouvelles filières).

- Habitat et vie sociale

Compétente pour la démographie, le logement et l'habitat, la vie sociale et la solidarité, les mobilités, la santé et la sécurité.

- Environnement

Compétente pour la protection de l'environnement, la prévention des risques majeurs, l'énergie.

- Jeunesse, sport, culture, loisirs

Compétente pour la jeunesse, l'enseignement, les sports, le recueil de l'avis des jeunes, la culture, les loisirs, l'animation de projets, la cohésion territoriale, la gestion de l'image du Pays BARVAL, l'animation du site internet du CODEV

Chaque commission est animée par 3 co-présidents qui se coordonnent pour fixer l'ordre du jour de chaque réunion, la convoquent, et en assurent le compte-rendu.

ARTICLE 11 – GROUPE DE TRAVAIL AD HOC / FORMATION RESTREINTE

En fonction d'un besoin ponctuel, le Codev peut décider de constituer un groupe de travail ad hoc dont il fixe la composition, l'objet et la durée.

Quand le Codev est consulté pour avis par un seul EPCI le Président s'assure, par l'organisation du scrutin, que l'avis émis recueille les suffrages d'au moins les 2/3 des membres présents concernés par le territoire :

- Les membres / représentants de ce territoire ;
- Les membres / habitants de ce territoire ;
- Tous les membres / représentants des structures externes.

ARTICLE 12 – COMITE D'ANIMATION

Constitué du Président du Codev et des co-présidents des 5 commissions, ce comité remplit 5 fonctions principales :

- Agencer le calendrier des travaux du Codev,
- Coordonner le travail des commissions,
- Préparer les réunions plénières,



- Préparer la charte de partenariat avec les 3 EPCI (document qui précisera les modalités de fonctionnement et d'échange entre le Codev et chaque EPCI),
- Préparer le rapport annuel d'activité du Codev.

ARTICLE 13 – PERIODICITE DES REUNIONS

- Président - direction : mensuelle.
- Comité d'animation : trimestrielle.
- Commissions : en fonction des besoins.
- Plénière : semestrielle.

ARTICLE 14 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Les membres du Codev ont la possibilité de s'inscrire, au volontariat, dans une ou plusieurs commissions pour les postes de membre ou de président de commission.

Après recueil des candidatures spontanées, le président du Codev sollicite par contact direct des candidatures complémentaires pour assurer la parité homme-femme et tendre vers une répartition équilibrée entre les représentants des 3 EPCI tous collèges confondus.

Après cette démarche permettant de recueillir l'ensemble des candidatures nécessaires, la composition nominative des commissions est soumise à l'aval du Codev en séance plénière.

ARTICLE 15 – REGLES DE MAJORITE POUR LA PRISE DE DECISION

Les commissions fonctionnent avec leurs membres présents (physiquement, en visioconférence ou conférence téléphonique) sous l'autorité de leurs co-présidents.

Le comité d'animation fonctionne à la majorité des présents ou représentés sous l'autorité du président du Codev.

Les avis du Codev émis en séance plénière doivent recueillir la majorité des 2/3 des présents (physiquement, en visioconférence ou conférence téléphonique) ou représentés (pouvoir écrit à un autre membre présent remis au président avant le vote).

Un membre du CODEV qui ne peut assister à une réunion peut apporter une contribution écrite aux travaux en adressant un courrier ou un mail au Président.

ARTICLE 16 – PARTICIPATION DE LA DIRECTION DU PAYS BARVAL ET DES INVITES AUX REUNIONS

La directrice du Pays BARVAL, qui peut se faire suppléer par un autre agent du pays, participe aux séances plénières et aux réunions du comité d'animation avec voix consultative, sans participer aux votes. Elle dispose également de la possibilité de participer au travail des commissions en fonction de ses disponibilités.

Seront également invités aux réunions plénières avec voix consultative sans participation aux votes les directeurs des 3 EPCI, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), du SYBARVAL, du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain et de l'Agence Economique Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre Expansion (BA2E).

ARTICLE 17 – PARTICIPATION DES PRESIDENTS DES 3 EPCI DU PAYS BARVAL AUX SEANCES PLENIERES

Les 3 présidents disposent de la possibilité de participer aux séances plénières du Codev dont ils reçoivent une invitation avec l'ordre du jour pour information. Toutefois la règle de séparation des rôles entre la fonction consultative du Codev et l'exercice d'un mandat politique par les présidents des EPCI exclut leur participation au vote des avis, motions et contributions.

ARTICLE 18 – RELATIONS AVEC LA COORDINATION NATIONALE DES CODEV

Jusqu'à nouvel avis, le CODEV est adhérent à la Coordination Nationale des CODEV.



ARTICLE 19 – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE

Préparé par le comité d'animation, le rapport d'activité est présenté pour vote chaque année au Codev en séance plénière.

IV. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE ET MOYENS DU CODEV

ARTICLE 20 – COMMUNICATION INTERNE

Le président, assisté de la direction et du comité d'animation, veille à la communication interne à destination des membres du Codev. Un site internet pourra être créé en fonction des moyens humains et financiers dont le conseil disposera.

10

ARTICLE 21 – COMMUNICATION EXTERNE

Seule l'expression collective votée en séance plénière peut faire l'objet d'une communication externe. Le site internet du CODEV, dont le contenu est préparé par la commission jeunesse, sport, culture, loisirs, contribue à la communication externe du conseil et à la visibilité de ses travaux pour les habitants et l'ensemble des élus.

ARTICLE 22 – MOYENS DU CODEV

Les 3 EPCI inscrivent au budget annuel du Pays BARVAL une enveloppe financière dédiée au fonctionnement du Codev.

L'appui à l'animation, le suivi administratif ainsi que la logistique nécessaire au fonctionnement et à la tenue de réunions sont assurés par l'équipe du Pays BARVAL.



ANNEXE 2 :

COMPOSITION DU COMITE D'ANIMATION AU 31/12/2023 :

NOM, PRENOM	COLLEGE	COMMISSION
Bernard LERAT	Collège habitant COBAS	Président du Conseil de Développement
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Pierre DURAND	Structure collective COBAS	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Alain RAS	Collège habitant COBAS	Co-président Commission "Environnement"
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Laurent GEULIN	Structure collective COBAS	Co-président Commission "Vie des entreprises"
François AUDIBERT	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Vie des entreprises"
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure	Co-président Commission "Développement économique du territoire"
Benoît MATYN	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Développement économique du territoire"



ANNEXE 3 :

COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS AU 31/12/2022 :

COMMISSION "Habitat et vie Sociale"

COMMISSION "HABITAT ET VIE SOCIALE"	
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS
Catherine BILLARD	Collège habitant COBAS
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure
Bernard GUITTER	Collège habitant COBAN
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Marie-Françoise LAUNAY	Collège habitant COBAS
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Julie MILLOT	Structure collective COBAS
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN
Dominique PAYET	Collège habitant COBAN
Hervé PILLON	Structure collective COBAN
Alain RAS	Collège habitant COBAS

COMMISSION "Vie des entreprises"

COMMISSION "VIE DES ENTREPRISES"	
Laurent GEULIN	Structure collective COBAS
François AUDIBERT	Structure collective COBAN
Stéphane LONIEWSKI	Structure extérieure
Pierre DURAND	Structure Collective COBAS
Paul-Hervé FROMENTIN	Structure collective CDC VE
Daniel LONGAUD	Structure collective COBAN
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Dominique MAURY	Structure collective COBAN
Patrick HARRIET	Structure extérieure
Hervé PILLON	Structure collective COBAN
Thierry TAILLANDIER	Collège habitant COBAN



COMMISSION "Environnement"

COMMISSION "ENVIRONNEMENT"	
Alain RAS	Collège habitant COBAS
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN
Richard ANDRIEUX	Structure collective COBAS
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS
Eric FERIOT	Structure collective COBAS
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN
Yannick GUYOMARC'H	Collège habitant COBAN
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS
Dominique MAURY	Structure collective COBAN
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN
Joël MELLET	Structure extérieure
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS
Bruno TORMEN	Structure collective COBAN
Jean CAISSA	Structure collective CDC VE
Thierry TAILLANDIER	Collège habitant COBAN
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structures collectives COBAS

COMMISSION "Jeunesse, sport, culture et loisirs" :

COMMISSION "JEUNESSE SPORT CULTURE LOISIRS"	
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN
Pierre DURAND	Structure collective COBAS
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS
Didier DALLET	Structure collective CDC VE
Fabienne DEGUILLAUME	Structure collective COBAN
Sandrine FLOREAN	Structure collective COBAN
Bernard LERAT	Président du CODEV
LALUQUE	Structure Collective COBAS
Damir MATHIEU	Collège habitant CDC VE
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN
Luc ANDREANI	Structure collective COBAN
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Séverine GAUDOT	Structure Collective COBAS
Yannick GUYOMARC'H	Collège habitant COBAN
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Dominique PAYET	Collège habitant COBAN
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structure collective COBAS



COMMISSION "Développement économique du territoire"

COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE"	
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure
Benoît MATYN	Structure collective COBAN
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE
Michel CARRARA	Structure collective COBAS
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS
Alain RAS	Collège habitant COBAS
Jean-Pierre VERGNOLLES	Structure collective COBAS
Bernard LERAT	Président du CODEV

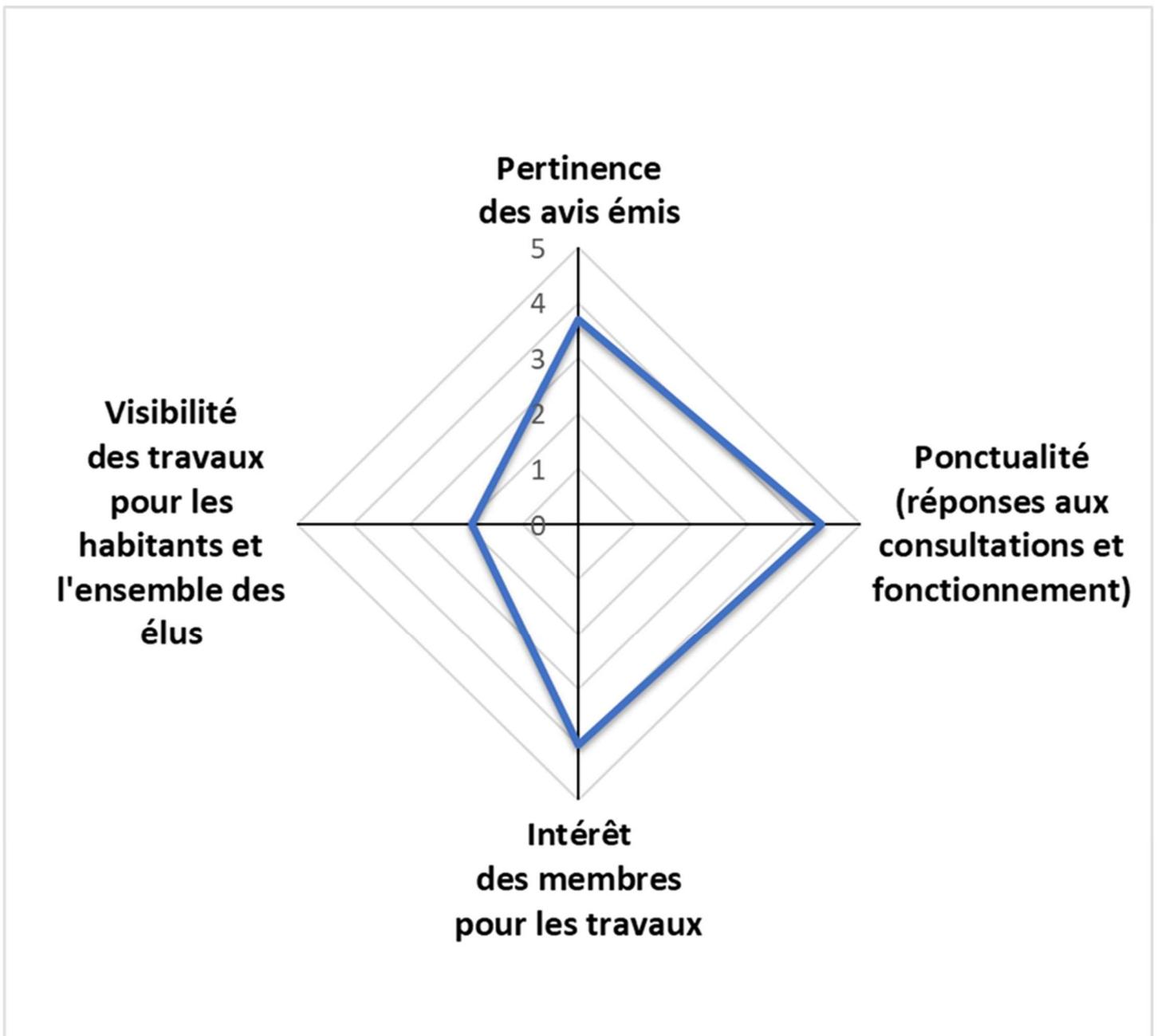


ANNEXE 4 :

MATRICE D'ÉVALUATION

SYNTHESE MATRICE D'ÉVALUATION

30 répondants



ANNEXE 5 :



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE REGIONALE DES CODEV DE NOUVELLE AQUITAINE A LA MEDIATHEQUE D'ANGOULEME LE VENDREDI 30 JUN 2023

Le CODEV BARVAL était représenté par son président, Bernard LERAT et accompagné par Jean-Yves GAZARD-MAUREL et Laurent GEULIN.

INTRODUCTION DES ECHANGES :

Madame Maud FOURRIER, Vice-Présidente du Grand Angoulême a accueilli les participants et introduit les échanges en précisant qu'ils ont été préparés par les principaux animateurs du comité de pilotage de la coordination régionale :

- Bayonne- Pays basque (Le CODEV a 25 ans d'existence, la communauté d'agglomération du Pays basque regroupe 158 communes)
- Bordeaux-Métropole
- Grand Angoulême
- Mont de Marsan
- AUNIS (Nord de La Rochelle)
- Périgord-vert.

Le CESER (Conseil Economique Social Environnemental Régional) de Nouvelle Aquitaine était représenté pendant toute la journée par Madame Emmanuelle FOURNEYRON, Présidente, Monsieur Philippe DESPUJOLS, Vice-Président chargé des liens avec les territoires, Monsieur Fabien THOMAS, membre de la commission prospective et Madame Françoise LECLERC.

La Présidente du CESER a souligné que le CESER et les CODEV sont des instances différentes et complémentaires, ayant un enjeu en commun, la place de la société civile dans la démocratie. La volonté est de mieux se connaître et d'échanger dans un esprit d'ouverture à l'autre et de respect mutuel. Elle a expliqué la composition du CESER autour de 3 collèges de 58 membres chacun : les employeurs, les salariés, les associations, soit 174 membres auxquels s'ajoutent 6 personnes qualifiées, soit 180 membres au total. Elle a conseillé aux CODEV de ne pas hésiter à établir des liens avec les conseillers territoriaux du CESER.

Monsieur André CURMI, Vice-Président du CODEV du Grand Angoulême a tenu, en avant-propos, à rappeler que la coordination régionale n'a pas d'autre structure qu'un comité de pilotage et que son projet consiste à

partager des valeurs, celles de la démocratie participative, pour que la société civile prenne toute sa place dans le débat public et à développer l'entraide et la coopération entre CODEV autour du partage d'expériences afin de développer de nouvelles alliances entre urbain et rural.

MATINEE :

1ère TABLE RONDE : AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Monsieur Bertrand BESORY du CODEV du Libournais a expliqué comment, dans le cadre d'une auto-saisine, son CODEV a étudié, en constituant un groupe de travail de 12 personnes, le projet alimentaire du territoire dans le but de développer l'autonomie alimentaire. Pour réunir des informations concrètes, le groupe de travail a visité la légumerie de Bergerac. Dans le constat que la région Nouvelle Aquitaine est une région agricole, le groupe a observé que le département de Gironde contribuait à ce caractère agricole mais en observant que 80 % des terres sont affectées à la vigne et qu'il va être intéressant de se pencher sur l'utilisation des surfaces libérées par la prime à l'arrachage qui vient d'être votée.

Ensuite, Madame Elise CHARRIAU du CODEV Bayonne- Pays basque, énorme agglomération créée en 2012 (2ème en nombre d'habitants après Bordeaux- Métropole) a présenté l'initiative hardie de ce CODEV, qui a pris la forme d'une association, de procéder à l'évaluation du projet alimentaire du territoire en utilisant une méthode d'évaluation de politique publique. Naturellement, l'agglomération n'a pas été enchantée au départ par cette auto-saisine. Le projet a été mené par des bénévoles pilotés par un membre du CODEV ayant toutes les compétences nécessaires. Finalement l'agglomération a trouvé le travail intéressant et l'a bien reçu. Les deux parties ont gagné en compétences et en confiance réciproque.

Après avoir évalué PAT 1 de l'agglomération, le CODEV a proposé sa collaboration pour préparer PAT 2, sachant toutefois qu'un PAT à lui seul ne résout pas le problème de fond. L'essentiel tient dans la Politique Agricole Commune définie au niveau européen. Les achats des collectivités locales pour les cantines scolaires par exemple peuvent se porter vers la production locale mais ne représentent pas un volume suffisant pour sauver l'agriculture locale. Toutefois, il faut souligner l'importance de l'école dans l'éducation à l'alimentation.

Monsieur André CURMI du CODEV Grand Angoulême a complété la présentation des expériences en développant l'étude sur l'agriculture menée sur ce territoire, également dans le cadre d'une auto-saisine, pour compléter la réponse aux saisines sur les mobilités et le Grand Angoulême 2030. Sachant que 50 % du territoire est en zone agricole mais que la production couvre 10 % des besoins des habitants, le CODEV a cherché à cerner les effets des crises successives sur l'augmentation de la précarité et à analyser les souffrances partagées entre producteurs et consommateurs, sur fond de changement climatique et de vieillissement des exploitants. Comment placer le citoyen au cœur du système de production alimentaire en allant vers les problèmes des professionnels et les pratiques alimentaires des consommateurs ?

Monsieur Fabien THOMAS, membre de la commission prospective du CESER, après avoir rappelé le poids de l'agriculture dans l'économie, la grande disparité des revenus des agriculteurs, le problème de leur retraite, aggravé par le problème du remplacement des générations, le malaise profond traduit par le taux de suicides, a souligné que l'apport de l'agriculture à la protection de l'environnement devait être rémunéré de façon à compléter équitablement les revenus provenant de la production.

Le représentant du CODEV de Rochefort a pour sa part présenté le travail de ce CODEV composé de 29 membres sur l'autonomie alimentaire mené dans le cadre d'une auto-saisine. Ce territoire rural ne subvient qu'à 2 à 3 % des besoins de sa population. Aussi un groupe de travail a été constitué pour étudier le projet de PAT sur une période de 12 à 18 mois en bénéficiant de l'expertise d'un restaurateur sur la bonne alimentation.



Le fond du problème est que les prix de vente des producteurs locaux se situent à un niveau trop élevé. Le résultat observable est sans appel : sur 20 maraichers qui s'installent, 19 déposent le bilan dans les 3 ans.

2ème TABLE RONDE : MOBILITES ET URBANISME

Monsieur Michel DABOUT du CODEV AUNIS (La Rochelle Nord) a ouvert la discussion en présentant le travail, mené dans le cadre d'une auto-saisine par son CODEV compétent pour deux communautés de communes AUNIS Atlantique et AUNIS Sud. Le nord de La Rochelle est un pays rural, s'apparentant au marais poitevin, qui s'est posé la question : "pourquoi nous n'avons rien pour les transports ? " Au départ, il a été difficile de travailler avec SNCF Réseau, mais le CODEV compte dans ses membres 2 anciens cheminots qui ont été très utiles. Le rapport SPINETA de 2016 avait contribué à faire avancer les choses. Le CODEV est fier de son travail qui a permis de sauver la ligne structurante Bordeaux-Nantes. La SNCF va remettre la ligne à neuf et elle comportera 2 voies.

Madame Sophie DARROZE du CODEV de Mont de Marsan a souligné la réussite de l'enquête menée par son CODEV qui a obtenu les réponses de 1 200 personnes sur un territoire de 58 000 habitants, après avoir fait fonctionner 5 groupes de travail sur :

- Les outils du co-voiturage
- La remise en service des bus militaires de la base BA 118
- Les parkings sécurisés pour vélos
- L'apport des entreprises par le forfait mobilité durable
- L'isolement ressenti par les petites communes.

Le représentant du CODEV du Libournais, qui est compétent pour 45 communes, a indiqué les 3 points de vigilance de son CODEV :

- Les interconnexions des modes de transport
- La sécurisation des pistes cyclables
- La ponctualité, la fréquence et le cadencement des transports en commun.

Le représentant du CODEV La Rochelle agglo a expliqué la problématique particulière de sa ville qui a interdit en centre-ville l'accès aux véhicules thermiques dans la perspective du zéro carbone.

Le représentant du CODEV de Niort qui couvre 40 communes et qui compte 20 membres a précisé qu'à Niort les transports en commun sont gratuits et que, malgré leur gratuité, ils rencontrent un faible succès.

Madame Françoise LECLERC du CESER a présenté les observations faites au niveau régional : le ferroviaire constitue l'armature des transports en commun qui doit être complétée par le bus, le vélo et la marche à pied d'où l'attention portée à l'intermodalité, sachant que, plus un territoire se développe, plus les mobilités se multiplient. On observe effectivement que la gratuité ne fait pas augmenter la fréquentation des transports en commun mais que le titre de transport unique à prix abordable est très apprécié. La demande des usagers porte essentiellement sur 2 facteurs : la fréquence des transports en commun et la fluidité du parcours.

Plusieurs CODEV ont fait part de leur expérience. Le Président du CODEV BARVAL a fait état de la consultation par la COBAN puis par la COBAS sur le Plan de Mobilité et de deux problèmes auxquels le Bassin d'Arcachon, par ailleurs très favorisé à tous les points de vue, est confronté pour les mobilités :

- le flux quotidien de transport domicile-travail des résidents qui vont travailler à Bordeaux et, en sens contraire, des salariés qui viennent travailler sur le Bassin et qui ne peuvent pas y habiter



- le trafic lié à l'affluence saisonnière avec deux politiques possibles consistant soit à améliorer la circulation automobile, soit à provoquer le report sur d'autres modes de transport.

3ème TABLE RONDE : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madame Carmen MINCHAN SYLVA BENARD, Vice-Présidente du CODEV de Bordeaux Métropole a présenté un travail sur l'anxiété climatique, particulièrement perceptible chez les jeunes. Il semble que l'éco-anxiété s'est développée, suite au confinement, chez les jeunes de 16 à 35 ans et notamment chez les 16-20 ans. L'angoisse vis à vis du futur conduit au questionnement des adultes sur l'état de la planète laissé par les générations précédentes et souvent à la colère. Le CODEV a proposé des prises de parole et a travaillé avec un sociologue et des psycho-sociologues. Plusieurs pistes ont été explorées :

- L'anxiété est-elle différente en milieu urbain et en milieu rural ? La ville est-elle anxiogène ?
- Il est clair que le problème ce n'est pas en 2 100 qu'il se pose dès maintenant, or beaucoup de gens font comme si tout allait bien
- Les jeunes sont face à des injonctions paradoxales : ils sont inquiets face à l'avenir et veulent sauver la planète mais peuvent se ruer sur le dernier modèle d'iPhone dès qu'il sort sur le marché
- Y-a-t-il un problème de santé mentale chez les jeunes ?

Pour le Pays Mellois, c'est Aude PAILLOUX, chargée de mission qui est intervenue. Le CODEV a été saisi sur le projet de territoire dès la phase d'analyse stratégique. Il se rend compte que le réchauffement climatique constitue l'aspect prioritaire et transversal du projet. Il perçoit également qu'il est plus difficile de se prononcer sur le plan d'action que sur l'analyse stratégique.

Monsieur Flavien THOMAS a indiqué que le CESER a bien conscience des enjeux climatiques et que la Région Nouvelle Aquitaine suit attentivement sa politique de développement durable visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la neutralité carbone en 2050. Il a fait état du dernier rapport du Haut Conseil sur le climat et a présenté les interrogations en cours du CESER : comment envisager les transitions ? aider ? amener une politique ? contraindre ?

APRES-MIDI : DEBAT SUR LES TRANSITIONS SOCIETALES

La Présidente du CESER Nouvelle Aquitaine a rappelé que la Région NA s'est fixée une feuille de route environnementale "Neo Terra" et que le CESER se propose d'accompagner cette feuille de route par un projet complémentaire plus vaste "Neo Societas" de façon à adosser aux stratégies de transition des stratégies de transformation sociale permettant la réduction des inégalités.

Sur les mobilités, elle souligne que les choses s'accélèrent. Le contrat Etat-Région arrive en discussion cet été. Les Préfets ont reçu leur lettre de cadrage. La concertation doit être conduite rapidement. La synthèse est prévue pour le mois de septembre.

Globalement, l'enjeu environnemental est transversal. La société est fracturée. La précarité est bien présente.

A court terme, le besoin de transformation sociale nécessite de traiter 7 questions

- La réduction des inégalités sociales
- L'égalité hommes-femmes, les discriminations
- Pour être territoire inclusif, assurer l'accès aux droits fondamentaux pour les handicapés, les migrants....
- Sécuriser les parcours professionnels des acteurs vulnérables, penser aux artisans et aux commerçants....
- L'égalité d'accès aux équipements et aux services
- La cohérence de la transition environnementale



- Comment venir à une gouvernance partagée ?

A plus long terme, il faut développer une méthode comportant 4 dimensions :

- Structurelle : se battre contre le fatalisme par la mobilisation culturelle
- Scientifique : mieux mettre à contribution les scientifiques et les universitaires
- La Région a déjà eu recours à 2 comités, ACCLIMATERA et EOBIO
- Transversalité
- Mobiliser, fédérer, développer la co-responsabilité pour répondre à l'éco-anxiété et aux crises (gilets jaunes, COVID, Guerre en Ukraine...)

Dans les enjeux de l'évolution, on peut mettre en avant la démocratie pour retisser le lien et la gouvernance partagée pour développer l'engagement citoyen. Les politiques publiques évoluent quand les populations s'occupent de ce qui les regarde. Dans ce cadre, les CODEV peuvent contribuer à l'animation du débat public.

Se pose la question de la confiance dans ce que disent les autorités. Pour les CODEV, quelle est leur proximité par rapport à la population ? Dans la société, quelle attention est portée aux plus précaires ? Il y a 14 % de pauvres. Au-delà du chiffre, ce qui est grave c'est la privation de visibilité sur l'avenir, l'isolement social et psychologique pour ceux qui sont ancrés dans la pauvreté durable.

D'une façon générale, c'est le droit à la parole et à la participation au projet de société qui importe. Il faut des lieux de débat apaisés. Les CODEV et le CESER peuvent servir de cadre et favoriser l'ouverture vers la société civile.

Pour le dialogue avec les élus, certains CODEV ont mis au point un protocole de coopération. C'est le cas du CODEV du Grand Angoulême et du CODEV de Poitiers.

Les CODEV ont besoin d'un double portage :

- Un portage politique : leur lien avec les élus,
- Un portage administratif : l'appui d'une équipe technique.

Pour le maillage territorial, ne pas se priver du lien avec les conseillers de territoire du CESER.

Les CODEV peuvent envisager leur participation effective à l'évaluation des politiques publiques.

Il revenait à Madame Maud FOURRIER, Vice-Présidente du Grand Angoulême de prononcer les mots de conclusion en attendant la rencontre suivante.

A la fin de la rencontre, les participants ont remercié les organisateurs pour la qualité de l'agencement des travaux et le Grand Angoulême pour l'accueil dans un espace fonctionnel et agréable.

Bernard LERAT



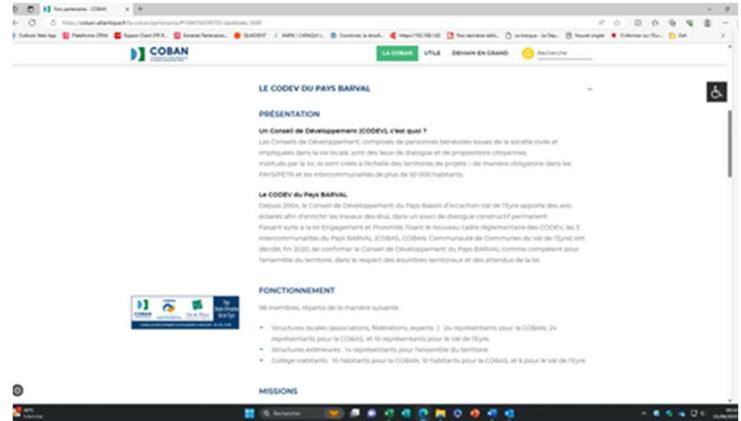


ANNEXE 6 :

REVUE DE PRESSE



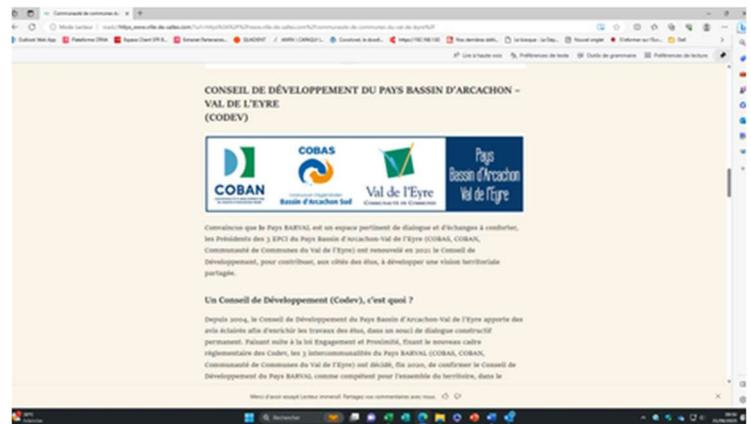
Sur le site de la ville
de BIGANOS



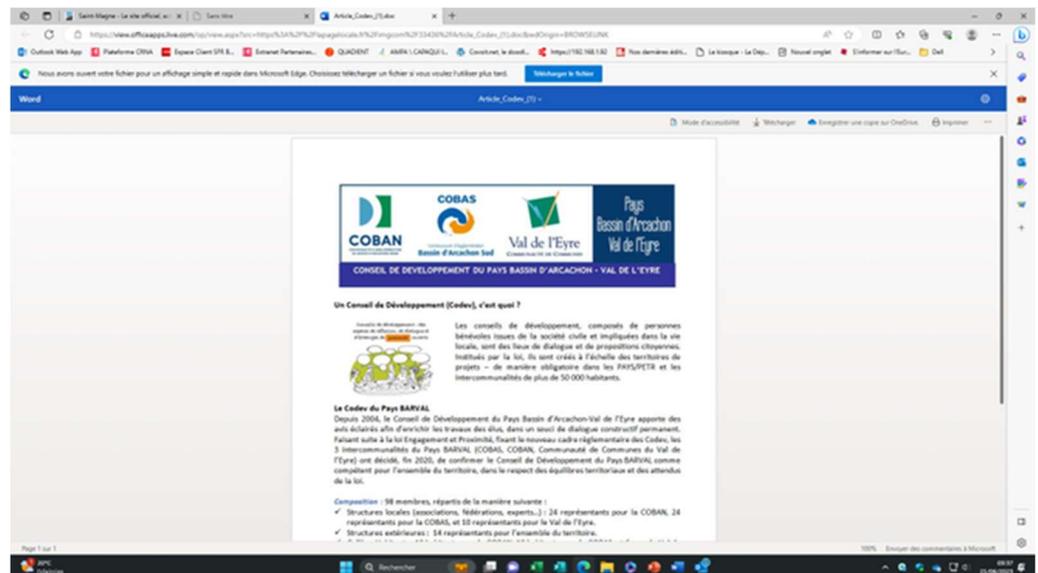
Sur le site de l'intercommunalité
COBAN



Sur le site de l'intercommunalité
du Val de l'Eyre



Sur le site de la ville de SALLES



Sur le site de la ville de
SAINT-MAGNE





Communiqué de presse

Le Conseil de Développement (CODEV) du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (instance consultative constituée de membres bénévoles, issus de la société civile), lors de sa réunion plénière du 9 novembre dernier, a reçu les trois représentants des EPCI du Pays BARVAL : Marie-Hélène Des Esgaulx, Présidente de la COBAS, Nathalie Le Yondre, Présidente du bureau des maires de la COBAN, et Bruno Bureau, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. En effet, après 2 ans de fonctionnement, le Président du Codev, Bernard Lerat, a souhaité organiser cette rencontre avec les membres, pour permettre de présenter le rapport d'activités de ces 2 dernières années (8 avis rendus sur : le SCOT, les Plans de mobilité de la COBAN et de la COBAS, le PLH de la COBAN etc.), et recueillir les retours des élus qui ont également été interrogés sur les sujets d'actualité.

Les échanges ont été très appréciés de tous. Les Présidents ont souligné le sérieux et la qualité des travaux de cette instance, tout en saluant l'engagement des membres. Les perspectives de travail pour les mois à venir ont été brossées et d'ores et déjà, un nouveau rendez-vous a été pris !

Pour plus de renseignements sur les travaux du Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre : codev-paysbarval.fr

